



Compte rendu de la réunion du Caucus francophone du SEFPO tenue à Toronto le 23 avril 2009, à l'hôtel Sheraton, salle Elgin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION 12 h 10

Le président du Caucus francophone souhaite la bienvenue aux membres.

Le président procède à la lecture de la politique sur le harcèlement et la discrimination.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposée par Mario Dicaire et appuyé par Diane Dicaire, que l'ordre du jour soit adopté il qu'il reste ouvert à tout ajout au fil du déroulement des délibérations, le cas échéant, le temps le permettant.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL 2008.

Il est proposé par Daniel Bouchard, section locale 673 et Richard L'Archer, section locale 629 que le compte rendu de la réunion du 8 avril 2008 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

4. AFFAIRES EN DÉCOULANT *

* Les affaires en découlant sont prises en délibéré dans un premier temps et portées à nouveau comme Questions à l'Ordre du jour de la présente réunion annuelle.

5. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Traduction simultanée :

Congrès du SEFPO

Un membre fait valoir que la traduction simultanée est s'adresse principalement aux anglophones pour leur permettre de comprendre ce que les francophones ont à dire. Les francophones doivent-ils à nouveau donner l'exemple en allant chercher les appareils utilisés pour la traduction simultanée? Certes, on revendique le droit de pouvoir parler en français, mais sous-jacent à ce droit existe celui d'être compris dans sa langue d'expression.

Quelques membres du Caucus informent l'assemblée que dans la salle retenue pour les observateurs, la traduction simultanée ne leur parvient pas, la salle étant trop éloignée du poste des traducteurs, donnent-ils comme explication.

Réunions régionales –

Plusieurs membres se plaignent que les services en français aux réunions régionales sont absents. Lors de la dernière réunion de la région 4 du SEFPO, par exemple, une proposition a été faite pour que les services de traduction simultanée soient assurés lors des réunions générales subséquentes. C'est la deuxième fois qu'une telle proposition est faite et adoptée à la majorité.

Postes francophones –

Il n'existe toujours pas de poste francophone comme tel à l'intérieur du SEFPO. On ne parle pas ici de poste de traducteur. Certes, il existe certains postes bilingues au sein du SEFPO, mais il est important qu'un certain nombre de postes soient identifiés comme étant des postes francophones. Des revendications et représentations ont été faites par le président du Caucus francophone auprès des dirigeants du SEFPO, mais rien n'a été fait à ce jour.

Postes bilingues –

Une personne bilingue en comptabilité a pris sa retraite et son poste, non déclaré comme poste bilingue, n'a pas été pourvu par une personne bilingue. Les membres demandent que ce poste d'aide comptable soit identifié comme poste bilingue.

Il est proposé par Diane Dicaire, section locale 471 et appuyé par Richard L'archer, section locale 629, que le poste d'aide comptable soit identifié comme un poste bilingue et par conséquent pourvu par une personne bilingue.

Adopté à l'unanimité

Membres francophones du SEFPO –

Un membre veut savoir si le SEFPO a pu identifier le nombre de membres francophones à l'intérieur de ses rangs? La demande a été faite dans le passé, mais sans succès. Un membre suggère qu'à chaque table de la grande salle du congrès, il y ait des formulaires pour que les personnes francophones soient en mesure de s'identifier. En procédant de cette façon, nous n'aurions pas un vrai portrait car dans la section locale, il peut y avoir des francophones, mais ceux qui sont présents au congrès ne sont pas nécessairement francophones. Il faudrait que le SEFPO fasse des démarches directement auprès des sections locales pour connaître le nombre de membres francophones dans leurs rangs. Plusieurs idées sont présentées. Si le SEFPO était sérieux, de dire un membre, il pourrait prendre des mesures concrètes pour avoir cette information.

Il est proposé par Daniel Bouchard, section locale 673 et appuyé par Richard L'Archer, section locale 629, que la direction du Caucus francophone prépare une motion pour que le SEFPO entreprenne des démarches pour identifier le nombre de francophones qui sont membres du SEFPO.

Adopté à l'unanimité.

Le président du Caucus francophone indique qu'il n'y a rien à l'intérieur des structures du syndicat qui enchâsse dans la constitution la présence francophone au sein de ses divers

comités. Il procède à l'historique du Caucus francophone et des revendications qui ont été faites dans le passé.

Date et heure de réunion du Caucus francophone –

Plusieurs membres questionnent le fait que la réunion du Caucus francophone ait lieu au même moment que d'autres réunions auxquelles les membres aimeraient participer. Ils se demandent s'il ne serait pas mieux d'avoir la réunion du Caucus francophone le jeudi matin, ce qui viendrait moins en conflit avec les réunions des différents secteurs auxquelles les membres veulent assister.

Il est proposé par Daniel Bouchard, section locale 673 et appuyé par Diane Dicaire, section locale 471, que tous les efforts soient faits pour que la prochaine réunion du Caucus francophone ait lieu le jeudi matin, de 7h30 à 9h00.

Adopté à l'unanimité

Réservation d'une « SUITE » pour le Caucus francophone –

Des membres se questionnent s'il serait approprié pour le Caucus francophone de réserver une suite pour que les francophones aient la chance de se rencontrer et de s'identifier. Plusieurs groupes se servent de ce moyen pour se rencontrer. L'exécutif du Caucus francophone fait part de son malaise d'entamer une telle démarche. En procédant de cette façon, nous pourrions donner l'impression que tout va bien et que l'on peut se permettre de se payer une suite, alors que dans les faits, très peu est fait par le SEFPO pour faire avancer les dossiers francophones.

Il est proposé par Pierre Tessier, section locale 471 et appuyé par Suzanne Tremblay, section locale 653, que pour le Congrès annuel 2010 du SEFPO, une suite soit mise à la disposition du Caucus francophone.

Adopté

Un employé du SEFPO informe l'assemblée qu'un poste de traducteur sera affiché dans les jours qui viennent. L'assemblée se réjouit de cette bonne nouvelle, mais elle tient à passer une motion pour s'assurer que le poste sera bel et bien affiché et pourvu. Par contre, au niveau de sa structure organisationnelle, le SEFPO n'affiche aucune représentation à ce chapitre.

Il est proposée par Mario Dicaire, section locale 426 et appuyé par Charmaine Sommerfeldt, section locale 579, que :

Attendu que le Caucus francophone a tenu sa réunion annuelle le 23 avril 2009 et que, de toute évidence, ne pouvait faire parvenir de résolution au Congrès 2009 du SEFPO avant la tenue de sa réunion annuelle 2009 ;

Attendu que le Caucus francophone a passé dans les trois dernières années des résolutions pour l'ajout de postes de traducteur afin de répondre de façon adéquate aux besoins de ses membres ;

Attendu qu'un seul poste de traducteur, comme c'est le cas actuellement, ne répond pas de façon adéquate à la grande tâche en matière de traduction et qu'il faille

constamment recourir à des firmes externes pour tenter de répondre aux besoins de ses membres ;

Attendu que le recours à ces firmes externes crée des délais additionnels dans le service auprès de ses membres ;

Attendu qu'un grand nombre de documents disponibles en anglais ne le sont pas en français, mais qui devrait l'être, cela, toujours dans le but de répondre adéquatement à sa politique en matière de services auprès de ses membres ;

Attendu que l'information qui devrait apparaître sur la partie francophone du site WEB du SEFPO n'est la plupart du temps jamais disponible en français, ce qui amène les francophones à constamment devoir recourir à la partie anglophone du site WEB du SEFPO qui contient les documents et les informations dont il est question, mais en langue anglaise ;

Qu'il soit par conséquent résolu que le SEFPO voit immédiatement à pourvoir deux postes additionnels de traducteur afin de répondre dans les délais les plus courts aux besoins de ses membres en matière linguistique, certes les membres dont la langue première est le français, cela en conformité de sa politique de non discrimination ;

Adoptée à l'unanimité

Nota bene : L'assemblée laisse aux soins du président et du secrétaire du Caucus francophone la tâche de revoir la formulation de ladite résolution afin de la peaufiner grammaticalement, le cas échéant, et de la soumettre aux délibérations des congressistes. (voir résolution : annexe I)

Formation et embauche de formateurs francophones.

Nonobstant la résolution suivante adoptée à l'unanimité par l'assemblée des membres du Caucus francophone lors du Congrès 2008 du SEFPO:

« Un des membres présente le fait qu'il y a un manque de formation en français pour les francophones.

Après discussion, il est proposé par Jean Pierre Bélanger, section locale 673 et appuyé par Pierre Tessier, section locale 471 que le SEFPO s'engage de former et d'embaucher des formateurs francophones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

le Sefpo n'a toujours pas donner suite à cette résolution. Rien n'a pas été fait en ce sens.

La promotion de la formation Stewardship n'est pas faite en français, cela malgré que cette formation s'avère d'une haute importance pour les membres francophones du SEFPO.

Il est proposé par Mario Dicaire, section locale 426 et appuyé par Diane Dicaire, section locale 471 que

Le Caucus francophone revient à la charge et demande pour une deuxième année que le SEFPO s'engage de former et d'embaucher des formateurs francophones et qu'il fournisse au Caucus francophone un échancier.

Adopté à l'unanimité

Vu l'importance que revêt cette résolution, les membres sont invités à parler aux directeurs des différentes régions pour qu'ils appuient cette résolution.

Site web du SEFPO

Considérant que la partie francophone du site web du SEFPO était pratiquement inexistante il y a quelques années, des améliorations ont été faites, certes, mais il reste encore beaucoup à faire. Des discussions s'en suivent. La suggestion est faite que les francophones fassent une visite journalière sur le site francophone. La version anglaise du site web est beaucoup plus volumineuse que la version française et l'information que le SEFPO choisit de traduire en français est mise sur son site web quelques jours plus tard, ce qui fait que les membres francophones sont amenés à se devoir plutôt se rendre sur la version anglaise du site.

Il est proposé par Diane Dicaire, section locale 471 et appuyé par Mario Dicaire, section locale 426 que :

Attendu que le Caucus francophone a tenu sa réunion annuelle le 23 avril 2009 et que, par conséquent, ne pouvait faire parvenir de résolution au SEFPO avant la tenue de sa réunion annuelle 2009 ;

Attendu la politique de non harcèlement et non discrimination du SEFPO envers les groupes désignés y compris sa politique en matière de langue envers les anglophones et les francophones ;

Attendu que le site WEB du SEFPO version anglophone contient l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

Attendu que le site WEB du SEFPO version francophone ne contient pas l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

Qu'il soit résolu que le site WEB du SEFPO version francophone soit toujours mise à jour et contienne toutes les informations pertinentes en matière d'offre d'emploi, au même titre que la version anglophone du site WEB et que toute offre de poste affichée sur la version anglophone du site du SEFPO soit aussi affichée sur la version francophone du site du SEFPO, qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'un poste unilingue anglophone ou qu'il s'agisse d'un poste bilingue.

Adoptée à l'unanimité

Nota bene : À nouveau, l'assemblée laisse aux soins du président et du secrétaire du Caucus francophone la tâche de revoir la formulation de ladite résolution et de la peaufiner grammaticalement, le cas échéant avant de la soumettre aux délibérations des congressistes. (voir résolution : annexe II)

Liens à créer avec d'autres sites web francophones

Le président du Caucus francophone demande aux membres s'ils connaissent des organismes francophones qui voudraient faire un échange d'adresse de site WEB pour que l'on soit capable d'établir un réseautage d'organismes francophones au sein du site WEB francophone du SEFPO. Il invite les membres à lui faire parvenir ces informations qu'il transmettra à son tour au SEFPO.

6. AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par Daniel Bouchard, section locale 673 et appuyé par Diane Dicaire, section locale 471.

Adopté à l'unanimité.

Résolution soumise par le Caucus Francophone (réunion annuelle 2009)

Attendu que le Caucus francophone a tenu sa réunion annuelle le 23 avril 2009 et que, par conséquent, ne pouvait faire parvenir de résolution au SEFPO avant la tenue de sa réunion annuelle 2009 ;

Attendu que le Caucus francophone a passé dans les trois dernières années des résolutions pour l'ajout de postes de traducteur afin de répondre de façon adéquate aux besoins de ses membres ;

Attendu qu'un seul poste de traducteur, comme c'est le cas actuellement, ne répond pas de façon adéquate à la grande tâche en matière de traduction et qu'il faille constamment recourir à des firmes externes pour tenter de répondre aux besoins de ses membres ;

Attendu que le recours à ces firmes externes crée des délais additionnels dans le service auprès de ses membres ;

Attendu qu'un grand nombre de documents disponibles en anglais ne le sont pas en français, mais qui devraient l'être, cela, toujours dans le but de répondre adéquatement à sa politique en matière de langue auprès de ses membres ;

Attendu que l'information qui devrait apparaître sur la partie francophone du site WEB du SEFPO n'est, la plupart du temps, jamais disponible en français, ce qui amène les francophones à constamment devoir recourir à la partie anglophone du site WEB du SEFPO qui contient les documents et les informations dont il est question ;

Qu'il soit résolu que le SEFPO voit immédiatement à pourvoir deux postes additionnels de traducteur afin de répondre dans les meilleurs délais aux besoins de ses membres en matière linguistique, certes, en l'occurrence, les membres dont la langue première est le français, cela en conformité de sa politique de non discrimination ;

On behalf of the Caucus

Proposé par Fernand Bégin président du Caucus francophone et appuyé par Benoit Dupuis secrétaire du Caucus francophone.

Résolution soumise par le Caucus Francophone (reunion annuelle 2009)

Attendu que le Caucus francophone a tenu sa réunion annuelle le 23 avril 2009 et que, par conséquent, ne pouvait faire parvenir de résolution au SEFPO avant la tenue de sa réunion annuelle 2009 ;

Attendu la politique de non harcèlement et non discrimination du SEFPO envers les groupes désignés y compris sa politique en matière de langue envers les anglophones et les francophones,

Attendu que le site WEB du SEFPO version anglophone contient l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

Attendu que le site WEB du SEFPO version francophone ne contient pas l'information à jour, principalement en matière d'offre d'emploi au sein du SEFPO ;

Qu'il soit résolu que le site WEB du SEFPO version francophone soit toujours mise à jour et contienne toutes les informations pertinentes en matière d'offre d'emploi, au même titre que la version anglophone du site WEB et que toute offre de poste affichée sur la version anglophone du site du SEFPO soit aussi affichée sur la version francophone du site du SEFPO, qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'un poste unilingue anglophone ou qu'il s'agisse d'un poste bilingue.

On behalf of the Caucus

Proposé par Fernand Bégin président du Caucus francophone et appuyé par Benoit Dupuis secrétaire du Caucus francophone.